



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2003/5
14 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Treizième session, 19-21 novembre 2003
(Point 10 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2005

Note du secrétariat

1. Le projet de programme de travail ci-après du Comité de l'énergie durable a été établi compte tenu des décisions adoptées par la Commission économique pour l'Europe à sa cinquante-huitième session, de celles adoptées par le Comité à sa douzième session et des résultats de la Réunion du bureau du Comité tenue en juin 2003.
2. Le projet de programme contient les éléments dont le Comité lui-même assure la mise en œuvre et les éléments de programme de ses organes subsidiaires qui présentent une importance et une signification particulières pour le Comité. Les organes subsidiaires du Comité sont les suivants: le Groupe de travail du gaz, le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», le Groupe spécial d'experts du charbon dans le développement durable, le Groupe spécial d'experts de l'énergie électrique et le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves ou ressources énergétiques. Les programmes de travail détaillés de ces organes subsidiaires figurent dans leurs rapports respectifs.
3. Le présent document vise à faciliter le travail du Comité et ne préjuge en aucune manière de ses décisions. De plus, le Comité devra rechercher les meilleurs moyens de donner suite aux décisions prises par la Commission à sa dernière session, en avril 2003, et s'interroger sur des questions de portée générale qui présentent une importance particulière pour l'ensemble du système des Nations Unies, comme l'intégration d'une perspective sexospécifique.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Éléments de programme correspondants et organes chargés de les exécuter

(C: Comité; WP.G: Groupe de travail du gaz; EE 21: Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»; GE.C: Groupe spécial d'experts du charbon dans le développement durable; GE.E: Groupe spécial d'experts de l'énergie électrique; GE.H: Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves ou ressources énergétiques; G.C: Centre du gaz)

1. ACTIVITÉS NORMATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE, Y COMPRIS L'ÉTIQUETAGE, LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION ET LE CADRE JURIDIQUE ET DIRECTIF CONNEXE

Travail à faire: Concevoir et mettre en œuvre des normes et harmoniser les législations, réglementations et politiques dans le domaine de l'énergie, afin de promouvoir une exploitation durable de l'énergie, par des activités telles que:

- Suivi de l'utilisation de la classification-cadre internationale des Nations Unies pour les réserves/ressources de combustibles solides et de produits minéraux (C, GE.H);
- Harmonisation de la terminologie et des systèmes de classification employés dans l'évaluation et l'estimation des réserves/ressources de produits énergétiques – pétrole, gaz naturel, charbon et uranium (C, GE.H);
- Élaboration et publication du Système de codification internationale pour l'utilisation du charbon de qualité inférieure (C);
- Élaboration de normes d'échange de droits d'émission de carbone (C, EE 21);
- Harmonisation/convergence des normes, pratiques et politiques (C);
- Octroi d'une assistance technique aux pays à économie en transition dans le domaine de l'élaboration de réglementations et de politiques (C).

Méthodes de travail: Exécuter les activités ci-dessus aux sessions annuelles du Comité et par le biais de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers, d'études spéciales et par celui des Services consultatifs régionaux.

2. OUVERTURE ET LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE; TARIFICATION ET SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Travail à faire: Évaluer les principaux faits nouveaux et tendances concernant la restructuration et la libéralisation des marchés de l'énergie, les difficultés et les possibilités inhérentes à l'ouverture des marchés de l'énergie, et examiner des questions liées à la mise en œuvre des aspects réglementaires, commerciaux et techniques de la libéralisation des marchés, par des activités telles que:

- Évaluation, surveillance et échange de données d'expérience concernant l'application dans les États membres de l'UE de la Directive communautaire sur le gaz et, en particulier, son extension à d'autres pays de la CEE (G.C);
- Dialogue avec le secteur privé portant sur l'application des principes et pratiques de libéralisation du marché (C, G.C);
- Évaluation de la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel (G.C);
- Évaluation de l'ensemble des risques pour la sécurité énergétique et des politiques susceptibles d'être mises en œuvre (C);
- Développement des capacités institutionnelles et formation en faveur des économies en transition en ce qui concerne la restructuration du secteur, la privatisation, la fixation des prix et la tarification (C, G.C);
- Échange de vues et études à orientation pragmatique sur les conséquences de la libéralisation du marché pour les objectifs de l'action gouvernementale, tels que sécurité énergétique et protection de l'environnement (C);
- Évaluation des perspectives du charbon et de l'électricité produite à partir du charbon dans les marchés de l'énergie libéralisés (C, GE.C);
- Missions consultatives techniques portant sur les questions réglementaires, la restructuration du secteur et la libéralisation du marché (C, G.C).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de données d'expérience entre pays membres au cours des sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires, ainsi que par le biais d'équipes spéciales, de séminaires, d'ateliers, de missions techniques et par celui des Services consultatifs régionaux, avec élaboration d'analyses.

3. STRATÉGIES RÉGIONALES DURABLES POUR LE XXI^e SIÈCLE

Travail à faire: Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques pour faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation plus durable de l'énergie, et contribuer à définir une perspective régionale en vue de manifestations mondiales dans lesquelles des questions liées à l'exploitation durable de l'énergie sont examinées, par des activités telles que:

- Mise au point de directives en vue d'une réforme de la tarification de l'énergie orientée vers l'exploitation durable de l'énergie (C);
- Examen des indicateurs d'exploitation durable de l'énergie pour surveillance des résultats (C);
- Apport régional aux travaux et aux activités de la Commission du développement durable (C);

- Dialogue avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour faciliter la transition vers un avenir fondé sur l'exploitation durable de l'énergie (C);
- Diffusion d'informations et fourniture d'une assistance technique aux pays à économie en transition dans le domaine de l'énergie renouvelable (C);
- Participation aux travaux entrepris à l'échelon international pour mettre au point des systèmes d'étalonnage applicables aux procédés industriels afin de promouvoir les meilleures pratiques sans danger du point de vue de l'environnement, notamment dans les pays en transition (C);
- Réévaluation des principaux problèmes énergétiques auxquels est confrontée la région de la CEE et des politiques devant être mises en œuvre dans ce domaine pour relever les défis du développement énergétique durable définis dans la contribution du Comité à la neuvième session de la CDD, intitulée «Un pas en avant sur la voie d'un avenir énergétique durable»;
- Échanges de vues périodiques sur les risques qui existent en matière de sécurité énergétique et sur les liens entre ces risques et la communauté financière mondiale et les investissements dans le secteur de l'énergie; échanges d'informations via Internet sur ces questions; et évaluation permanente de la sécurité énergétique, du gouvernement des entreprises et de l'efficacité énergétique en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes.

Méthodes de travail: Échange de données d'expérience au cours de la session annuelle du Comité lors du Forum de la sécurité énergétique, par le biais de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers, d'études spéciales ainsi que des Services consultatifs régionaux.

4. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Travail à faire: Harmoniser et élaborer des directives et des stratégies pour améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, et élaborer des projets visant à réduire l'écart en matière d'efficacité énergétique entre la pratique et les meilleures techniques disponibles, ainsi qu'entre les pays de la CEE, en particulier entre les pays précédemment à économie planifiée et les pays à économie de marché, par des activités telles que:

- Élaboration de directives visant à améliorer les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, en particulier dans les pays en transition (C, EE 21);
- Mise en réseau et échange d'informations, notamment par l'intermédiaire du Web (EE 21);
- Création et mise en pratique de zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans les pays en transition (EE 21);
- Renforcement des capacités institutionnelles et activités de formation portant sur la planification commerciale, l'ingénierie financière et l'élaboration de projets (EE 21);

- Aide à l'obtention de financements en faveur de projets d'efficacité énergétique (EE 21);
- Utilisation rationnelle des ressources en énergie et en eau en Asie centrale dans le cadre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale – SPECA (C, EE 21);
- Diffusion sur CD-ROM du manuel relatif aux émissions énergétiques de carbone (EE 21);
- Échange de vues et d'informations techniques sur l'efficacité des matériels et appareils à gaz (WP.G).

Méthodes de travail: Le programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire des organismes nationaux participants, des entreprises du secteur privé, des établissements financiers internationaux, des banques commerciales, des organisations internationales, d'autres programmes d'assistance technique multilatéraux ou bilatéraux, des groupes spéciaux d'experts et des Services consultatifs régionaux, ainsi qu'au moyen de réunions, sessions de formation, ateliers, séminaires et études spéciales.

5. INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE, NOTAMMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ

Travail à faire: Encourager la modernisation, l'extension et l'interconnexion transfrontières de l'infrastructure énergétique des pays membres afin de promouvoir les échanges d'énergie, l'efficacité économique, la sécurité de l'approvisionnement en électricité et la meilleure intégration des systèmes énergétiques dans la région de la CEE, par des activités telles que:

- Examens annuels de la situation et des perspectives des interconnexions européennes dans les domaines de l'énergie électrique et du gaz naturel (C, WP.G, GE.E);
- Évaluation et diffusion d'informations en vue de favoriser et de faciliter la sécurité des approvisionnements en électricité, notamment dans les pays en transition, afin d'assurer une production, un transport, une distribution et une livraison fiables d'électricité au consommateur final, de façon économique dans la durée (GE.E);
- Assistance technique et appui en faveur de la création d'un marché régional de l'électricité et d'une meilleure intégration des réseaux électriques des pays en transition (GE.E);
- Mise à jour d'études sur le stockage souterrain de gaz, les réseaux de gaz et la carte des réserves de gaz naturel (WP.G);
- Évaluation de la faisabilité d'un programme international visant à établir, dans la région de la CEE, un corridor transfrontière pour le transport de marchandises par véhicules alimentés au gaz naturel, le «corridor bleu» (WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours des sessions annuelles du Comité, coordination des activités et réunions communes avec des organisations sous-régionales

et par le biais de groupes spéciaux d'experts composés de représentants des parties intéressées – gouvernements, entreprises et autres organisations internationales –, ainsi que par le biais de séminaires et d'ateliers, notamment d'études spéciales.

6. CHARBON ET DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE

Travail à faire: Procéder à un examen général des politiques et programmes mis en œuvre dans les États membres dans le domaine du charbon et de son utilisation, en mettant l'accent sur l'adaptation du marché du charbon et le rôle du charbon dans le contexte des trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable, et promouvoir la coopération technique entre États membres dans l'application des techniques et pratiques charbonnières non polluantes d'un bout à l'autre de la chaîne charbon-énergie, par des activités telles que:

- Évaluations périodiques des perspectives du charbon et de l'énergie thermique, en particulier recensement des faits nouveaux importants qui influent sur l'offre et la demande de charbon dans la région (C, GE.C);
- Évaluation des chances du charbon sur un marché de l'énergie compétitif (C, GE.C);
- Diffusion d'informations sur des innovations techniques qui réduiront les effets de l'utilisation du charbon sur l'environnement, notamment dans le domaine du méthane des gisements houillers, auront des retombées économiques positives et augmenteront la sécurité dans les mines (GE.C);
- Collecte périodique d'informations et analyses relatives à la restructuration du secteur du charbon, en particulier dans les pays en transition (C, GE.C);
- Évaluation des conséquences économiques et sociales de la restructuration des secteurs du charbon et du transfert des savoir-faire et des pratiques optimales aux pays en transition (GE.C);
- Évaluation, promotion et diffusion d'informations relatives à des politiques concertées et coopération pour soutenir l'emploi de techniques de combustion propre du charbon dans les chaudières de petite et moyenne taille (GE.C);
- Diffusion d'informations pour améliorer l'efficacité thermique des grandes centrales thermiques à charbon et réduire les émissions nuisibles à l'environnement, s'agissant en particulier des pays en transition (GE.C).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours de la session annuelle du Comité et par le biais du Groupe spécial d'experts du charbon dans le développement durable, de séminaires, d'ateliers et de voyages d'études; et par celui de l'élaboration d'études, ainsi que de la présentation de monographies sur des projets qui ont été couronnés de succès.